



**LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU  
PREMIER PLAN STRATÉGIQUE**

*APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE 21 OCTOBRE 2002*

## **ÉNONCÉ DE MISSION**

*La Fondation Pierre Elliott Trudeau a pour objet de promouvoir la recherche qui a une envergure exceptionnelle dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines, ainsi qu'à entretenir un dialogue fructueux entre, d'une part, les universitaires et, d'autre part, les décideurs du gouvernement et du monde des affaires, le secteur communautaire, le milieu professionnel et le milieu des arts.*

- *La Fondation cherche à encourager les nouveaux talents en accordant des bourses d'études Trudeau aux étudiants de doctorat les plus doués au Canada et à l'étranger.*
- *Les lauréats et les mentors émérites de la Fondation Trudeau seront choisis en fonction de leur érudition et de leur sagesse afin de bâtir un milieu intellectuel qui soutient le travail des boursiers.*
- *La Fondation Trudeau se propose de mettre sur pied et de maintenir un réseau international de boursiers, de lauréats et de mentors.*

*La Fondation vise à favoriser les travaux de recherche de valeur qui contribuent à alimenter un débat public sur toutes les grandes questions sociales intéressant le Canada et le monde.*

### **I. MISSION CENTRALE ET PRINCIPES DIRECTEURS**

Conformément à son énoncé, la mission centrale de la Fondation s'articule autour des quatre éléments de son programme: (1) les prix de recherche qui visent à reconnaître les contributions professionnelles qui se distinguent sur la scène internationale; (2) les bourses d'études accordées à des étudiants de doctorat qui se sont le plus illustrés; (3) les mentorats destinés à des personnes qui font preuve de créativité dans leur travail au gouvernement, dans l'industrie, dans une profession, dans le secteur communautaire ou le milieu des arts; (4) une diffusion publique (y compris la publication ponctuelle des résultats de recherche et la tenue d'importantes conférences Trudeau sur des thèmes d'intérêt public et social) et le soutien au travail en réseau (y compris des communications, des ateliers et des services sur l'intranet). Toutes les ressources de la Fondation seront vouées à la promotion de cette mission centrale.

Vu sa mission fondamentale, la Fondation adopte les principes directeurs suivants :

1. L'excellence, universitaire ou professionnelle, sera la préoccupation qui présidera au choix des boursiers, des lauréats et des mentors. Ce critère s'appuiera sur les normes internationales les plus élevées en faisant appel à un processus de révision par des pairs. Le conseil exercera une surveillance étroite de tous les processus de sélection de la Fondation.

2. Dans tous les processus de sélection, nous veillerons à assurer la participation des canadiens provenant de toutes les régions et à sélectionner des personnes capables de prendre part à des débats animés avec d'autres membres de la Fondation Trudeau et à communiquer les résultats de leur travail au grand public.
3. Le travail effectué dans le cadre des comités consultatifs de révision par des pairs ne sera pas rémunéré, mais les dépenses seront remboursées et la contribution des bénévoles sera reconnue adéquatement.
4. Les non-Canadiens peuvent se prévaloir de tous les programmes de la Fondation. Des efforts seront déployés pour en inviter des candidats des pays en développement à participer aux programmes.
5. Les processus de sélection seront d'une grande transparence tout en demeurant respectueux du caractère confidentiel des renseignements fournis, et ils seront fondés sur l'avis d'assesseurs externes de grande réputation. Les décisions finales relèveront toutefois de la Fondation.
6. La Fondation œuvrera en français et en anglais et tout le monde pourra communiquer avec son personnel dans l'une ou l'autre de ces langues.

Cette mission centrale est décrite dans le plan de travail provisoire de la Fondation figurant à l'Annexe A.

## II. VOLETS DU PROGRAMME

Le **Programme des prix de recherche** a été conçu pour servir de cadre au programme intellectuel de la Fondation. En sollicitant et en encourageant les grands penseurs qui s'illustrent dans les différentes disciplines des sciences humaines et des sciences sociales, non seulement la Fondation initiera-t-elle les Canadiens à de nouvelles façons d'aborder les questions sociales, mais elle commencera également à mettre sur pied un réseau de personnes engagées et inventives qui pourront unir leurs forces afin d'intervenir dans les grands enjeux sociaux. Les premiers groupes de lauréats joueront un rôle tout particulier. En effet, ce sont eux qui aideront la Fondation à élaborer ses programmes en dégagant les thèmes de portée générale qui relient ensemble les quatre grands domaines de la Fondation qui, malgré leur caractère distinct, se chevauchent néanmoins : les droits de la personne et la justice sociale, l'esprit de civisme, le Canada et le monde et l'être humain dans son milieu naturel.

Les **lauréats seront choisis** en suivant une démarche qui fait appel à la fois à des assesseurs indépendants de grand prestige et à l'appréciation du président de la Fondation et du Comité d'examen des demandes et des candidatures (CEDC) du conseil d'administration. En s'inspirant d'une méthode qui a fait ses preuves dans d'autres fondations, la Fondation Trudeau misera sur son réseau de personnes-ressources pour identifier des lauréats. De plus, les recteurs d'université à l'échelle du pays, ainsi que des sommités du monde de la recherche, seront invités à proposer des candidatures. Ces candidats peuvent être canadiens ou étrangers. Les **critères de sélection** seront les

suivants : 1) une pensée originale répondant aux normes internationales les plus élevées dans la discipline en question ; 2) l'art de communiquer avec brio les conclusions d'une recherche à d'autres chercheurs et à d'autres universitaires ainsi qu'au grand public ; 3) la volonté de travailler avec les boursiers et les mentors de la Fondation, et 4) l'intérêt pour un ou plusieurs des quatre grands thèmes de la Fondation et le désir d'entretenir un dialogue à leur sujet sur la place publique.

On demandera à un groupe de cinq assesseurs (deux pourront être de l'étranger), tous d'éminents érudits, d'examiner une liste de lauréats éventuels. Par la suite, ce comité de révision par des pairs sera appelé à recommander 5 candidats, au maximum, au président de la Fondation Trudeau. Le président étudiera les dossiers et soumettra au conseil la liste finale des lauréats recommandés par l'intermédiaire du CEDC. Seuls les individus figurant sur cette liste pourront faire l'objet d'une nomination. Le premier groupe de trois lauréats devrait être nommé avant la fin janvier 2003.

**Les Prix de recherche** seront valides durant trois ans. Le traitement sera de 50 000 \$ par année, auxquels s'ajouteront 25 000 \$ en remboursement des dépenses autorisées de déplacement et de réseautage liées à des événements et à des actions concertées qui entrent dans le cadre des programmes de la Fondation. Le but est d'encourager le travail suivi des lauréats et de les mettre en contact avec les chercheurs et les mentors de la Fondation. Les rapports seront conçus de manière à ce qu'ils soient simples à compléter, tout en assurant par ailleurs que les fonds de la Fondation sont dépensés avec pertinence.

Le **Programme des bourses d'études** sera, aux yeux du public, la face la plus visible de la Fondation. Ce programme sélectionnera et soutiendra annuellement jusqu'à 15 brillants étudiants de doctorat. Il sera ouvert à tous les Canadiens qui désirent poursuivre leurs études au Canada et, exceptionnellement, aux Canadiens qui ont l'intention d'étudier dans des universités étrangères. Les candidatures d'étudiants étrangers qui désirent étudier au Canada seront, elles aussi, retenues. Ce dernier groupe ne pourra cependant représenter plus de 25 % du nombre total des boursiers.

Les **boursiers seront choisis** au cours d'une démarche qui comprendra la présentation des candidatures, des entrevues, un comité de sélection indépendant agissant comme filtre, l'appréciation du président de la Fondation et le CEDC du conseil d'administration. Idéalement, toutes les candidatures des étudiants canadiens devraient être soumises par voie électronique. Les demandes provenant de l'étranger pourront être soumises électroniquement ou par écrit. Cette alternative vise à encourager les étudiants des pays en voie de développement à présenter une demande.

Afin de limiter le nombre de demandes potentielles, la Fondation fera connaître les normes extrêmement élevées auxquelles les aspirants boursiers devront répondre pour que leur candidature soit retenue. Par ailleurs, seuls les candidats proposés par le président, le «principal» ou le recteur de l'institution de premier cycle ou d'études supérieures qu'ils fréquentent actuellement seront retenus dans le cadre du processus de sélection des bourses d'études Trudeau. Les universités devraient désigner de 2 à 4 candidats au maximum chaque année. Les candidats choisis pourront postuler une

bourse au tout début de leur programme de doctorat ou encore pendant la première ou deuxième année de leurs études.

Le personnel de la Fondation procédera à un premier tri des candidatures. Celles qui répondent aux critères établis seront transmises à un comité de sélection indépendant composé au plus de cinq distingués professeurs possédant une grande expérience de l'évaluation de dossiers d'étudiants du cycle d'études supérieures. Une courte liste d'au plus trente boursiers potentiels, indiquant leur classement respectif, sera établie. Chaque candidat dont le nom figurera sur cette liste sera interviewé par un petit panel de bénévoles composé idéalement des membres, des lauréats et des mentors de la Fondation. Au fil du temps, les anciens boursiers du programme feront également partie du processus d'entrevue. Les entrevues se tiendront dans un court laps de temps, à un ou deux endroits au Canada. La Fondation demandera aux universités canadiennes et américaines d'assumer les frais de déplacement des candidats qu'ils auront proposés. Quant aux candidats qui vivent outre-mer, on organisera les entrevues en faisant appel aux bons offices des ambassades canadiennes et des haut-commissariats ou encore par le canal des télécommunications. Finalement, le ou les panels d'entrevue présenteront une liste de candidats retenus au président de la Fondation. Ce dernier étudiera les dossiers et les commentaires du panel avant de soumettre la liste finale des étudiants recommandés au conseil par l'intermédiaire du CEDC. Seuls les noms des individus figurant sur cette liste pourront être choisis. Le premier groupe d'au plus 15 boursiers sera sélectionné au printemps 2003 et ceux-ci se prévaudront de leur prix au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Les **critères de sélection** porteront sur : (1) un rendement académique qui se mesure aux normes des programmes de bourses d'études les plus réputées au monde, telles les bourses du Commonwealth et les prix Fulbright ; (2) des aptitudes extraordinaires qui permettent aux boursiers de s'engager dans des échanges stimulants avec d'autres chercheurs et d'autres étudiants, et (3) l'intention de travailler dans un domaine lié à l'un ou plusieurs des thèmes de la Fondation et la volonté de contribuer au débat public sur ces thèmes.

Les **bourses d'études** auront une durée de trois ans, avec une prolongation possible pour une quatrième année si la preuve d'un état d'avancement satisfaisant des travaux est apportée. Le traitement annuel s'élèvera à 35 000 \$ et couvrira le coût des études ainsi que les frais raisonnables de subsistance. Si l'étudiant détenait une autre bourse de recherche ou d'études l'autorisant à accepter d'autres prix de cette nature, la Fondation lui verserait la différence entre le montant de sa bourse actuelle et celui accordé par la bourse d'études Trudeau. La Fondation tentera de former des partenariats avec les universités, suivant le modèle de ceux qui ont été établis dans le cadre du Programme Fulbright, afin de permettre aux boursiers Trudeau de bénéficier d'exemptions de frais de scolarité ou d'autres régimes du même ordre. Une somme supplémentaire de 15 000 \$ sera disponible pour financer les frais autorisés de déplacement encourus dans le cadre de la recherche ainsi que les dépenses de réseautage liées à des événements et à des actions concertées qui entrent dans le cadre des programmes de la Fondation. Pendant leur mandat, les boursiers devront passer une partie de leur temps dans un autre établissement ou lieu de travail sur le terrain autre que leur université d'origine et dans une autre

province que dans laquelle celle-ci est située. Idéalement, le boursier devrait fréquenter un établissement auquel un lauréat Trudeau est rattaché. Ce séjour peut se dérouler à l'intérieur du Canada ou, lorsque la recherche du boursier le justifie, à l'extérieur du pays.

Le **Programme de mentorat** sera le véhicule privilégié avec lequel la Fondation mettra en relation des professionnels chevronnés pour qui l'analyse et l'application de la politique font partie intégrante de leur travail et, d'autre part, les chercheurs et les étudiants qui se sont le plus illustrés dans leur discipline. Au total, jusqu'à douze professionnels du domaine de la politique à la pensée originale, qui travaillent au Canada ou à l'étranger, seront désignés mentors Trudeau chaque année. Ils continueront de vaquer à leurs différentes occupations, mais ils feront partie du réseau des lauréats et des boursiers Trudeau en plus d'avoir un ou plusieurs boursiers attirés. La Fondation envisagera également la possibilité de conclure des partenariats avec des employeurs susceptibles d'accorder aux mentors un congé sabbatique partiel ou de les dégager de certaines responsabilités afin de leur permettre d'assumer pleinement leur rôle de mentor au sein de la Fondation Trudeau.

Les **mentors seront choisis** au cours d'une démarche faisant appel à un comité de sélection indépendant, à l'appréciation du président de la Fondation et au CEDC du conseil d'administration. En tablant sur son réseau croissant de personnes-ressources, et en mettant plus particulièrement à contribution le savoir du conseil d'administration, la Fondation s'adressera à des spécialistes de la politique aux idées originales, mais encouragera également la proposition de candidats en utilisant son réseau de spécialistes au gouvernement, dans le milieu des affaires, le secteur communautaire, les professions et le milieu des arts. Le personnel de la Fondation fera un premier tri dans les candidatures. Celles qui répondent aux critères de la Fondation seront acheminées à un comité de sélection indépendant composé au plus de cinq professionnels chevronnés qui sont associés à la Fondation à titre de membre, d'ancien mentor, etc. Au cours de la première année, le comité recommandera jusqu'à 10 noms au président de la Fondation Trudeau. Lorsque le nombre de mentorats augmentera, la liste des candidats recommandés pourra grimper jusqu'à 15. Le président étudiera les dossiers et soumettra au conseil la liste définitive des mentors recommandés par l'intermédiaire du CEDC. Seuls les individus figurant sur cette liste pourront être retenus. La nomination du premier groupe de six mentors aura lieu vers novembre 2003.

Les **critères de sélection** seront les suivants : (1) une créativité exceptionnelle appliquée à l'analyse et la mise en œuvre de politiques au sein du gouvernement, dans le milieu des affaires, le secteur bénévole, les professions ou le milieu des arts ; (2) une aptitude marquée à prendre part à des échanges animés avec d'autres spécialistes, chercheurs et boursiers; (3) la volonté de travailler avec les boursiers de la Fondation, et (4) l'intérêt pour l'un ou plusieurs des quatre grands thèmes privilégiés par la Fondation et le désir de participer au débat public sur ces thèmes.

Les **mentors** exerceront leurs fonctions pendant un an, mais leur mandat pourrait être reconduit pour une deuxième année mais seulement si le nombre de mentorats disponibles le permet. Les honoraires seront de 20 000 \$ par année. Une somme

additionnelle de 15 000 \$ sera mise à la disposition des mentors pour couvrir les frais autorisés de constitution de réseaux liés à leur participation à des événements et des projets collectifs dans le cadre des programmes de la Fondation.

### III. RECRUTEMENT DU PERSONNEL

Recruter du personnel compétent demande de la patience. La Fondation embauchera uniquement du personnel en fonction des besoins de ses programmes. Autrement dit, tous les membres du personnel seront au service des participants des programmes de la Fondation. Deux employés suffisent, pour le moment, à répondre aux besoins en dotation.

Le **président et chef de la direction** de la Fondation sera responsable de l'ensemble des activités de la Fondation. Le président, qui rend compte au conseil d'administration et travaille en étroite collaboration avec le président du conseil, embauchera et supervisera le personnel, veillera au bon déroulement de tous les programmes, assurera la transparence financière et la reddition de compte, et fera la promotion du travail de la Fondation dans le milieu universitaire et auprès du grand public. **Stephen J. Toope** a été nommé le 1<sup>er</sup> août 2002.

L'**adjoite de direction et chef de bureau** sera responsable de la bonne marche du travail de bureau de la Fondation et apportera un soutien administratif au président. Relevant de ce dernier, l'adjoite de direction supervisera directement la secrétaire / réceptionniste, en plus d'assurer, s'il a lieu, les services de secrétariat auprès d'autres membres du personnel de la Fondation. Elle sera par ailleurs responsable d'acheminer la documentation et les messages aux personnes pertinentes. **Linda Fibich** occupe ce poste depuis le 7 octobre 2002.

Les programmes seront développés au cours de cette première année d'activités et d'autres employés s'ajouteront comme suit :

Le **directeur général des programmes** sera responsable du développement et de l'examen des programmes de la Fondation et des activités quotidiennes qui y sont liées. Relevant du président, le directeur général des programmes supervisera directement l'administrateur des bourses d'études. **Peter Sahlas** commencera à travailler à plein temps en février 2003.

Le **contrôleur** sera responsable de la conception et de la mise en œuvre des systèmes de gestion financière de la Fondation. Relevant du président, le contrôleur sera engagé au départ sur une base contractuelle afin d'analyser et établir les besoins à long terme de la Fondation. Il se concentrera ainsi sur la conception des systèmes et proposera la meilleure structure, y compris la possibilité de confier ce service en impartition. **Nomination prévue en novembre 2003.**

L'**administrateur des bourses d'études** sera responsable de la gestion quotidienne du processus de sélection des bourses d'études, des services destinés aux titulaires des bourses, de la remise des rapports financiers et circonstanciés par les boursiers et de

l'examen de ces rapports. Par ailleurs, c'est lui qui discutera des questions de placement avec les universités et qui s'occupera de répondre aux objectifs et aux exigences de la Fondation Trudeau et des universités. Relevant du directeur général des programmes, l'administrateur des bourses d'études sera l'interlocuteur principal entre la Fondation et les générations de boursiers Trudeau. *Nomination prévue en février 2003.*

La **secrétaire / réceptionniste** sera responsable d'acheminer les appels téléphoniques et les télécopies reçus, d'assurer un soutien administratif au directeur général des programmes, au contrôleur et à l'administrateur des bourses d'études, d'acheter le matériel de bureau nécessaire et de maintenir un inventaire. Relevant de l'adjointe de direction, la secrétaire / réceptionniste est le visage et la voix de la Fondation dans ses opérations quotidiennes. *Nomination prévue en janvier 2003.*

#### IV. ESPACE ET ÉQUIPEMENT

Après simple consultation de plusieurs membres du conseil très au fait du marché de l'immobilier commercial à Montréal, les courtiers en immeuble se sont vus confier le mandat de trouver des locaux en fonction des caractéristiques suivantes : rechercher un immeuble de pierre grise ou rouge ou un espace à partager dans ce type d'immeuble dans un quadrilatère au cœur du centre-ville, circonscrit, pour nos fins, par les rues Saint-Laurent, Notre-Dame, Atwater et Pins. Des recherches ciblées ont également été menées dans le Vieux-Montréal et dans le quartier avoisinant à l'Université de Montréal. De plus, une étude comparative des coûts de location de locaux d'immeubles commerciaux standards de catégorie AAA, A et B au cœur du centre-ville a été effectuée. Le locateur assume les frais de courtage en immeuble.

Une étude préliminaire d'implantation conclut que la Fondation a besoin d'environ 3 000 à 4 000 pi<sup>2</sup> de superficie habitable pour aménager six bureaux et espaces de travail pour le personnel et éventuellement un membre du personnel supplémentaire, un bureau pour les lauréats visiteurs, une salle de réunion, une salle d'entrevues, une petite cuisine, une salle de photocopie et de télécopie, une pièce sécurisée pour le serveur informatique ainsi qu'une grande aire d'archivage des dossiers confidentiels. Des espaces de stationnement pour les invités sont également nécessaires. Les caractéristiques esthétiques de l'immeuble devaient évoquer la distinction et le raffinement qui sied au nom Trudeau sans être trop coûteux, ni donner cette impression. Après avoir visité plus d'une douzaine d'immeubles, la Fondation a négocié la location d'un étage d'un bel immeuble du «Golden Square Mile», avec possibilité d'occuper de l'espace supplémentaire au besoin.

Les besoins en matériel et en mobilier seront évalués dès que la Fondation sera en mesure de planifier en détail l'aménagement de ses locaux. Tous les efforts seront exercés pour acquérir du mobilier et du matériel de bureau durables qui conviennent à la Fondation. Il sera peut-être possible d'emprunter des meubles d'autres fondations qui possèdent une collection d'antiquités. La Fondation acceptera des dons d'objets d'art relativement modestes. Si cela s'avérait plus économique, certains équipements pourraient être loués.



## V. BUDGET ET PLACEMENTS

Le président travaille directement avec le comité des finances du conseil à la préparation du budget de fonctionnement et du budget projeté ainsi qu'à la prise des décisions concernant le placement des fonds de dotation. De plus, le président consulte régulièrement le président du conseil au sujet des questions de planification budgétaire et financière. Les résultats de l'exercice budgétaire provisoire sont joints en Annexe B. Le plan budgétaire triennal établit clairement comment la Fondation honorera ses engagements et paiera ses débours, comme l'exige l'Article IX de l'Entente de financement.

Étant donné la conjoncture économique actuelle et les limites prévues par les principes directeurs en matière de placement, l'hypothèse d'un taux de rendement des investissements d'au plus 5 % est retenue. Le comité des finances recommande que la Fondation prenne des mesures importantes en cas d'inflation; c'est pourquoi le budget triennal propose que 1,5 % du montant total placé soit réinvesti chaque année pour maintenir, dans la mesure du possible, le pouvoir d'achat du fonds de dotation. Cette approche comporte de sérieuses conséquences puisqu'elle suppose que, dans les circonstances actuelles, seulement 3,5 % (environ) du fonds est affecté aux activités et aux programmes de la Fondation. De plus, les mesures de protection contre l'inflation envisagées pourraient être insuffisantes pour protéger pleinement le capital. Si le taux d'inflation augmente, des frais de protection plus élevés devront être perçus. Par ailleurs, un taux d'inflation plus élevé pourrait être compensé par des taux de rendement des placements plus élevés. Même une stratégie plus prudente, comme réserver 2 % au réinvestissement par exemple, supposerait une réduction des sommes affectées aux programmes initiaux de la Fondation à un niveau critique. Il s'ensuit inévitablement deux conséquences. D'une part, le conseil d'administration de la Fondation étudiera les restrictions en matière de placement prévues par les principes directeurs en matière de placement de l'accord de financement et décidera s'il y a lieu ou non de réentreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral qui pourraient aboutir à des changements mineurs mais bien précis aux principes directeurs. À long terme, il sera nécessaire à la Fondation de pouvoir faire des placements dans des titres de participation afin de protéger le pouvoir d'achat du fonds de dotation. Pour assurer la croissance du fonds, des placements prudents dans des actions deviendront indispensables<sup>¶</sup>. D'autre part, le conseil étudiera les possibilités de collectes de fonds dans le secteur privé, question dont nous traiterons plus en détail à la prochaine section.

## VI. COLLECTE DE FONDS

L'accord de financement prévoit clairement que la Fondation lancera une importante campagne de collecte de fonds dans le secteur privé. Cependant, lors de sa première réunion, le conseil d'administration a décidé que la Fondation ne devait pas recevoir d'autres dons que ceux déjà reçus avant d'établir clairement son identité et les paramètres de ses programmes. Une fois le présent plan approuvé, ces deux conditions auront été

---

<sup>¶</sup> Voir., HSBC, FOUNDATION MANAGEMENT IN CANADA: AN INTRODUCTION FOR TRUSTEES, 2<sup>e</sup> éd. (2000)

remplies et la Fondation prendra une attitude passive, c'est-à-dire qu'elle acceptera les offres d'aide financière du secteur privé ou de particuliers sur une base ponctuelle. L'année prochaine, tous les dons seront, le cas échéant, approuvés par le comité des finances.

Avec le lancement de ses programmes au cours de l'année prochaine, la Fondation sera en mesure d'entreprendre activement une campagne de collecte de fonds de la fin de l'année 2003 jusqu'en 2005. En partie pour préparer cette campagne, la Fondation envisagera de mettre sur pied au moins trois comités consultatifs sur une base régionale (idéalement cinq, en Colombie-Britannique, dans l'ouest du Canada, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique). Ces comités permettront à la Fondation de bâtir des réseaux et de susciter l'adhésion d'un large groupe de citoyens canadiens influents. Bien que le rôle de ces comités ne se limite pas à la seule collecte de fonds, ils constitueront un outil utile à la conception et à la mise sur pied d'une campagne de collecte de fonds. La Fondation demandera l'avis de consultants spécialisés dans le domaine de la collecte de fonds quant au soutien financier qu'elle peut espérer obtenir et pour proposer les meilleures stratégies et structures de campagne de collecte de fonds. Une étude détaillée en matière de collecte de fonds sera commandée au printemps 2003.

## **VII. LANCEMENT DE LA FONDATION / COMMUNICATIONS**

Forte de l'encadrement et du soutien à la création et technique des conseillers spécialisés en communications, la Fondation établira rapidement son image de marque. La «marque» a déjà été conçue et elle est utilisée dans toute correspondance. Un site Web a été monté à l'adresse [HYPERLINK "http://www.fondationtrudeau.ca"](http://www.fondationtrudeau.ca) et [HYPERLINK "http://www.trudeaufoundation.ca"](http://www.trudeaufoundation.ca). Le site Web est en cours de construction mais son architecture a été approuvée et la rédaction du contenu se poursuit. Le site Web permettra aux utilisateurs d'obtenir les derniers renseignements sur les programmes de la Fondation et de s'informer sur son histoire et sa structure. Une section sera également consacrée à M. Trudeau et à son influence sur la société canadienne. Nous avons l'intention d'utiliser le site Web comme principal moyen de communication, non seulement avec le public mais également avec la communauté des lauréats, des boursiers et des mentors de la Fondation Trudeau au fur et à mesure qu'elle s'élargit. C'est pourquoi l'accès à certaines sections du site sera réservé uniquement aux membres. De plus, il y a lieu d'espérer que la plupart des demandes de bourse seront faites à l'aide des formulaires qu'il sera possible de se procurer sur le site.

La Fondation, suivant les conseils de journalistes d'expérience, de spécialistes en communications et de tacticiens publicitaires, ne fera activement la promotion de son œuvre que lorsque les bases de ses programmes seront établies. La première annonce importante qui sera faite au grand public sera la nomination des premiers lauréats Trudeau, prévue en janvier 2003. La deuxième annonce fera connaître le nom des premiers boursiers au printemps 2003. Une fois ces programmes lancés, le président de

la Fondation parcourra le pays pour promouvoir la Fondation et ses travaux. Nous prévoyons que des activités se dérouleront dans les principales villes avec des universitaires et des leaders du milieu des affaires et communautaire de la région. La Fondation comptera essentiellement sur les personnes-ressources désignées par les membres du conseil d'administration pour établir les listes d'invités. Ces séries de rencontres seront organisées par un coordonnateur professionnel d'activités spéciales dont le mandat sera national.

Au plus tôt en décembre 2003, la Fondation animera sa première conférence Trudeau, qui portera sur une question de l'heure qui préoccupe la société. La conférence réunira pour l'occasion son réseau de lauréats, de boursiers, de mentors ainsi que les membres du conseil et de la Fondation. Mais, ce sera avant tout un important événement public qui servira en réalité de "lancement officiel" de la Fondation. Les premiers lauréats seront conviés à définir avec le président et un comité *ad hoc* le thème de la conférence et d'en élaborer le programme. Des formes novatrices de rencontres favorisant le dialogue plutôt que l'écoute passive d'exposés formels seront étudiées. Il est prévu que la première conférence se tiendra à Montréal, mais les suivantes auront lieu dans d'autres parties du pays.

## **VIII. MISE SUR PIED DU CONSEIL**

Le conseil accordera une attention particulière à son évolution, et s'assurera que sa composition soit représentative de la diversité culturelle et linguistique que les politiques de M. Trudeau ont mise de l'avant. Le conseil s'efforcera notamment de choisir des membres qui peuvent partager les idées des jeunes gens qui, tout bien considéré, sont les premiers bénéficiaires des programmes de la Fondation. La Fondation tient à adjoindre à son conseil des membres que sa mission enthousiasme, qui sont disposés à consacrer du temps à ses travaux et peuvent apporter divers points de vue concernant à la fois les éléments thématiques du mandat de la Fondation et les éléments de son programme.

## **CONCLUSION**

Ayant étudié et enseigné à Montréal, Boston, Paris et Londres, Pierre Trudeau était un étudiant du monde. Il était également un amateur d'activités de plein air et un «fils de la nature» ainsi qu'un intellectuel, un journaliste et un militant engagé. Son esprit d'indépendance imprégnait ses analyses et se révélait par l'audace dont il faisait preuve en publiant et diffusant les résultats de ses réflexions. Il avait un parti pris pour la liberté : liberté de la pensée et liberté individuelle.

Forte de cet héritage, la Fondation Pierre Elliott Trudeau émergera, dans les premières années de son existence, comme un réseau d'études innovateur et un lieu d'échanges intellectuels. La Fondation entend encourager et soutenir l'excellence universitaire, celle qui se penche sérieusement sur les grandes questions qui préoccupent la société canadienne et le monde. Nous rendons hommage à la vie de l'esprit dans laquelle s'ancre la vie d'action.